

La fiche de liaison **entre le coordonnateur ULIS et les enseignants**

- Elle doit être mise en place pour assurer la réussite de l'inclusion de l'élève ;
- C'est un outil indispensable pour que les difficultés de l'élève ne fassent pas écran à ses possibilités ;
- C'est plus un garde-fou qu'une limitation des possibilités de l'élève.

Il conviendra d'anticiper et de réfléchir avec chaque enseignant aux modalités de communication (casiers, fiche de liaison par séance, séquence ou période, rencontres fixes ou selon les besoins).

Organisation :

- *Qui élabore la fiche ?*

- le professeur coordonnateur de l'ULIS et/ou co-construction

- *Pour qui ?*

- l'élève
- les enseignants des classes qui vont inclure
- les parents

- *Quand ?*

- Au début de chaque période de travail (trimestres ; périodes entre les vacances ; séquences d'apprentissage)
- 15 jours avant les calendriers des conseils de classe, des conseils de cycles ou de maîtres ;

- *Pourquoi ?*

- Pour savoir où en est l'élève dans ses apprentissages
- Pour cibler ce qui peut être travaillé dans le cadre de l'inclusion ;

- *Comment la mettre en oeuvre ?*

- Lors d'une présentation globale de l'outil en début d'année (réunion de pré-rentree) ;
- Diffusion/échanges par courriel ou par papier ;
- Organisation d'un temps formel pour échanger, pour réguler, pour évaluer ;

Le contenu :

- Profil de l'apprenant (recommandations et points d'appuis) ;
- Compétences ciblées ;
- Adaptation/compensation : pédagogique, aide humaine et/ou matérielle ;

L'évolution :

- Évaluation du document cadre utilisé ;
- Régulation sur l'année en cours et suivantes ;
- Mémoire d'une année à l'autre ;